



Filière viti-vinicole dans la Nièvre

Un vignoble tourné vers l'ouest

Le vignoble de la Nièvre occupe 1 661 ha du territoire. Il est cultivé par 131 exploitations auxquelles seuls 14 établissements d'autres secteurs sont associés pour former la filière viti-vinicole. Ce vignoble est tourné vers la région voisine et la vallée de la Loire. Il constitue ainsi la partie la plus orientale du bassin viticole Centre Val de Loire. Au total, la filière départementale emploie 480 salariés (moins de 1 % de l'emploi total du département), dont la grande majorité travaille dans le secteur agricole. C'est le département de la région où la présence des femmes au sein des exploitations est une des plus faibles mais où les exploitants sont les plus jeunes.

1 661 ha de vignes

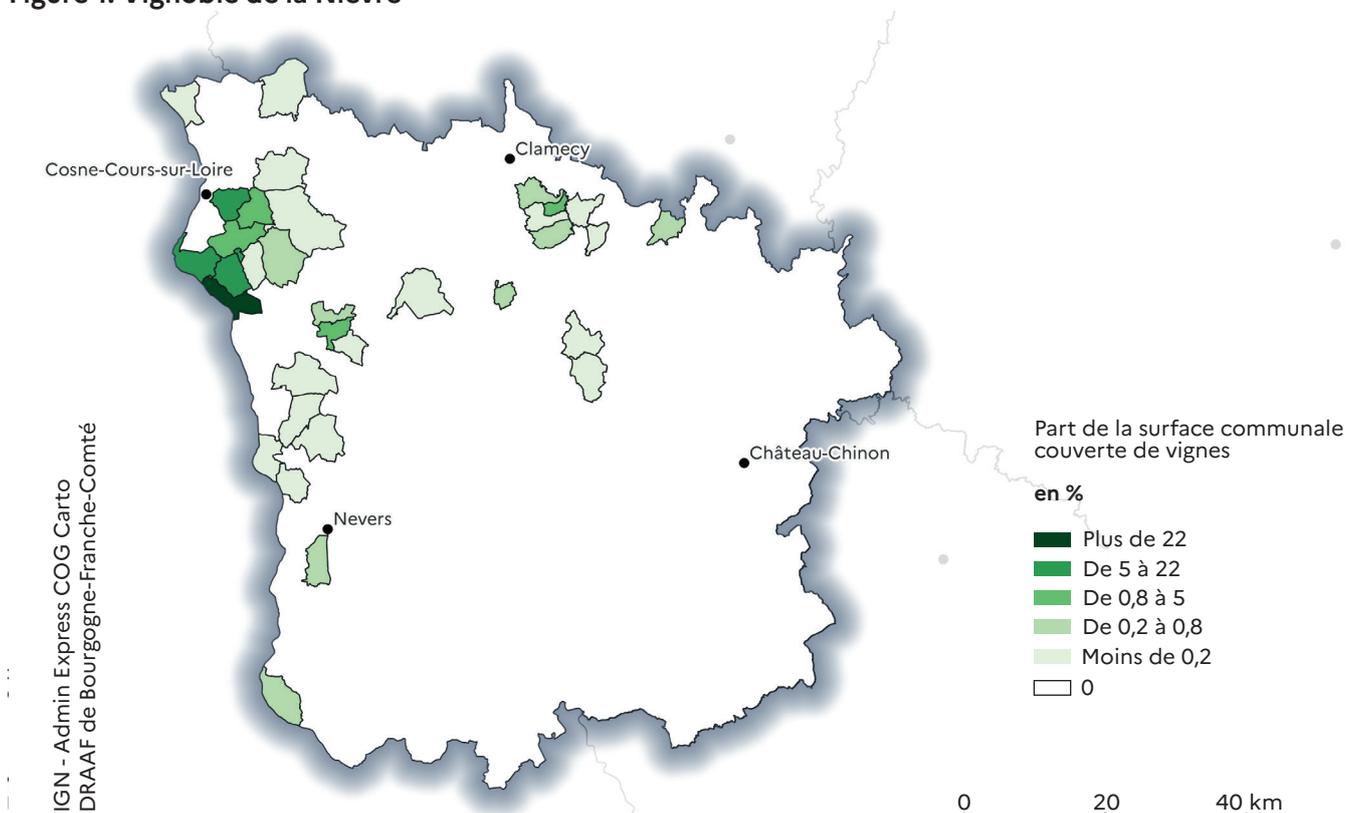
145 établissements
dont 131 exploitations viticoles

174 exploitants et coexploitants

480 salariés

Moins de 1% de l'emploi du département

Figure 1. Vignoble de la Nièvre



Un vignoble appartenant au bassin Centre-Val-de-Loire

Le vignoble nivernais est découpé en quatre sous parties. Trois se logent le long de la Loire : le vignoble du Pouilly-Fumé, le plus grand avec 1 400 ha couplés aux 30 hectares du Pouilly sur Loire au nord-ouest, les coteaux du Giennois au nord avec presque 200 ha et le Charitois au sud-ouest sur un peu moins de 50 ha. Dans la partie plus centrale se trouve celui de Tannay, sur la rive gauche d'une rivière Yonne encore adolescente où une petite trentaine d'hectares est cultivée. Le cépage roi est le sauvignon, qui donne naissance aux crus réputés du Pouilly-Fumé.

Si la Nièvre est administrativement rattachée à la région Bourgogne-Franche-Comté, son vignoble est tourné vers l'ouest et appartient au bassin viticole Centre Val de Loire dont il en représente la partie orientale avec 2,7 % de sa superficie. Le bassin de production est en effet très majoritairement localisé le long de la vallée de la Loire dont il est

pédologiquement plus proche. Les vins rouges du Giennois, du Charitois et de Tannay sont produits avec les cépages Gamay et Pinot Noir comme le reste de la Bourgogne. Toutefois les vins de Pouilly se rapprochent plus de ceux du Sancerrois notamment en raison de l'utilisation du cépage sauvignon.

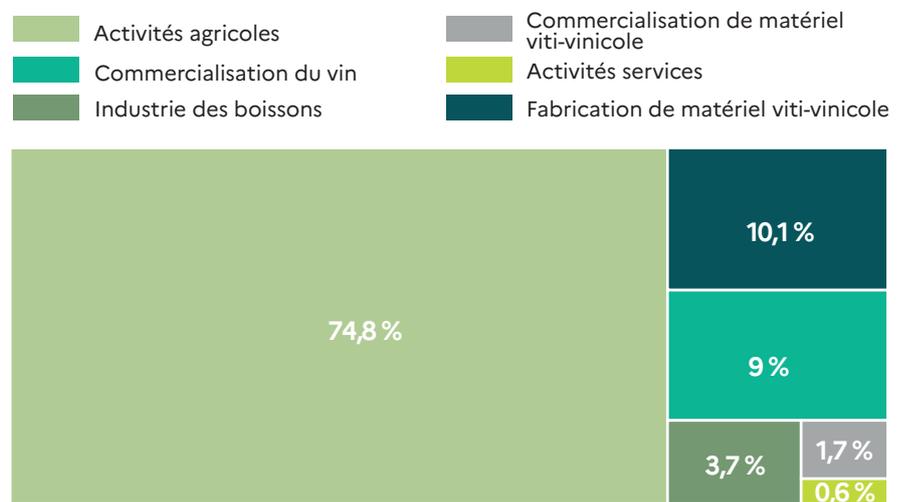
La situation géographique du Morvan explique également en partie cette séparation. Ce dernier constitue une barrière naturelle qui rendait difficile les

déplacements de la Nièvre vers le reste de la Bourgogne. Les débouchés, les emplois et les synergies de filière se sont ainsi plus facilement développés avec la région Centre-Val-de-Loire.

Des exploitations qui résistent mieux que les autres orientations

Les vignes de la Nièvre sont mises en valeur par 131 exploitations en 2020. Elles travaillent pour 70 % d'entre elles en circuit court et ont une

Figure 2 : Répartition de l'emploi de la filière viti-vini dans le vignoble



Source : Insee – Flores 2020

Figure 3 : Emploi salarié de la filière

Segment	Nombre de salariés	Nombre d'établissements
Activités agricoles	348	131
Activités non agricoles	117	14
Fabrication de matériel viti-vinicole	47	2
Commercialisation de matériel viti-vinicole	8	1
Industrie des boissons	17	2
Commercialisation du vin	42	7
<i>Dont commerces de gros et boissons</i>	39	6
<i>Dont commerce de détail et boissons</i>	3	1
Services	3	2
Ensemble de la filière	465	145
Part de l'emploi de la filière sur la totalité des emplois salariés du vignoble/département	1 %	//

Source : Insee, Flores 2020

surface moyenne de 12,6 ha, taille un peu plus grande que le reste de la région mais inférieure à la moyenne du bassin Centre-Val-de-Loire (14 ha). Elles étaient 141 en 2010, soit une diminution de 7 %, proche de la diminution moyenne de l'ensemble des exploitations viticoles de Bourgogne-Franche-Comté.

Cette baisse est toutefois largement plus faible que la perte d'un cinquième des exploitations de la Nièvre toute orientations confondues.

Les surfaces totales sont en hausse par rapport à 2010 avec un gain de 300 ha.

Comme ailleurs, les vignes conduites en agriculture biologique ont largement progressé en 10 ans, passant de 64 ha (4 % des surfaces) et 7 exploitations engagées en 2010 à 300 ha (18 % du vignoble) et 21 structures dédiées à ce mode de pratique.

Le reste de la filière peu présent

Le secteur agricole représente la quasi-totalité des entreprises de la filière. Seuls 14 établissements d'autres secteurs viennent compléter la filière sur le territoire nivernais. Ce sont pour moitié des entreprises du secteur de la commercialisation des boissons, complétées par quelques entreprises dans chaque secteur : industrie des boissons, de service et de fabrication de matériel viti-vinicole. Ce nombre apparaît faible au regard de la filière d'autres vignobles de la région. Il peut s'expliquer en partie par la localisation des vignes, qui peuvent être liées aux entreprises hors du département et de la région. Au

total la filière viti-vinicole de la Nièvre compte 145 structures.

Un emploi essentiellement agricole

Même si le vignoble est lié aux activités professionnelles de la rive gauche de la Loire, il réclame cependant de la main d'œuvre sur son sol pour le travail des vignes. L'emploi dans la filière est ainsi essentiellement agricole et il constitue plus de 70 % des effectifs soit la seconde plus grosse part de la région derrière l'Yonne viticole. Il existe peu de gros employeurs dans le secteur agricole à l'exception du domaine SAGET LA PERRIERE qui emploie près de 80 salariés répartis sur l'ensemble des vignobles de l'exploitation tout au long de la vallée de la Loire. Seules 6 exploitations dépassent les 10 salariés. L'emploi permanent agricole est essentiellement non familial (91 %). L'emploi saisonnier est également présent avec plus de 500 contrats signés en 2020 pour venir prêter main forte durant les périodes de fortes activités.

À ces employés s'ajoutent 117 salariés des secteurs non agricoles, essentiellement

dans la commercialisation des boissons et la fabrication de matériel viti-vinicole dont une importante tonnellerie. Au total l'emploi de la filière viti-vinicole représente moins de 1 % de l'emploi total du département, soit la plus faible part de la région.

Des exploitants plus jeunes

Les exploitations viticoles du département sont dirigées par 174 exploitants et coexploitants. Ils sont assez jeunes : le département détient la plus grande part régionale de moins de 40 ans et la plus petite des plus de 55 ans.

Avec le Jura, la Nièvre est le département où les femmes sont le moins présentes : seulement 22 % des exploitants contre 26,6 % dans la viticulture régionale mais 20 % dans le bassin Centre Val de Loire. Elles sont en moyenne un peu plus âgées que les hommes. La part des installés hors cadre familial est la plus faible de la région. Chez les plus de soixante ans, l'exploitation sera reprise par un membre de la famille pour 40 % d'entre elles, ou le départ du chef d'exploitation n'est pas prévu pour 26 % et un tiers ne savent pas le devenir de leur entreprise.

Figure 4 : Principales caractéristiques des exploitants agricoles

	Nièvre	Région
Exploitants	174	4665
part de femmes	22,4 %	27 %
part des moins de 40 ans	26,4 %	23 %
part des plus de 55 ans	27 %	33 %
part des hors cadre familial	28 %	32 %

Source : Agreste, Recensement agricole 2020

Un peu d'histoire...

On trouve des traces de la présence de la vigne dès l'époque gallo-romaine mais comme dans beaucoup de vignobles voisins l'essor de la viticulture nivernaise se fait grâce aux ordres religieux. Ce sont notamment les moines Bénédictins qui vont œuvrer au développement du vignoble de Pouilly, quand les cisterciens de l'Abbaye de la Roche, à Migennes, promouvront les vins du Giennois. Plus au sud, les Clunisiens de l'Abbaye de la Charité se partageront le développement des coteaux éponymes avec les Cisterciens de Bourras.

La Loire qui coule aux pieds des vignes favorisera l'export des vins vers l'Ouest avant qu'en 1642, la création du canal de Briard n'ouvre les portes de Paris aux vins de la Nièvre.

Comme la plupart des vignobles, la Nièvre ne sera pas épargnée par le phylloxéra, ce qui entraînera l'arrachage des vignes. Une fois le vignoble reconstitué, l'aire de production de Pouilly sera rapidement délimité (1929). En 1937, les vins de Pouilly-sur-Loire et Pouilly-Fumé (ou Blanc-Fumé de Pouilly) connaissent la consécration avec l'attribution d'une AOC.

Le terme « fumé » tient son origine en partie du cépage dont il est issu et en partie du terroir qui le porte. Le sauvignon à maturité forme des grains serrés qui sont recouverts d'une pellicule cireuse couleur fumée et le terroir lui donne un « fumet » semblable à celui de la pierre à fusil qui se dégage du frottement de deux silex.

Pour en savoir plus...

[Filière viti-vinicole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura - Dossier Agreste Bourgogne-Franche-Comté n°6 - Septembre 2024](#)

[Recensement agricole 2020 : Les exploitations viticoles - Études Agreste Bourgogne-Franche-Comté n°66 - Septembre 2023](#)

[Recensement agricole 2020 : Nièvre - Études Agreste Bourgogne-Franche-Comté n°48 - Mai 2022](#)